

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU VENDREDI 20 JUIIN 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 35

Nb. de représentés : 5

Nb. d'absents : 13

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt juin à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 40/1964 :

Vote de subvention 2025 à l'association « Main dans la Main » dans le cadre de la prévention - santé

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, VONPINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

REPRESENTE (S) :

MM. TIONOHOUE Sabrina (par Monsieur DAMOUR Kichena), PERIANAYAGOM Albert (par Madame FERDE Thérèse), VAYABOURY Jean Patrick (par Madame CHAMBY DJOUMBAMBA Richela), RAYMOND Edmée (par Madame AGATHE Chantal), JETTER Régine (par Madame MALIDI Mariaty).

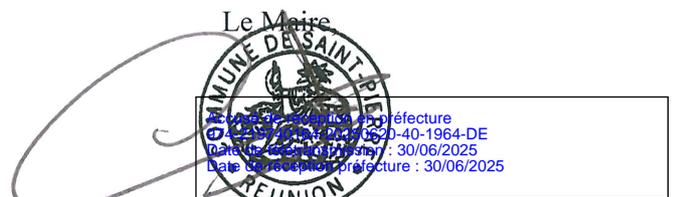
ABSENTS :

MM. BALZANET Jonhy, KHELIF David, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, MOREL Didier, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 30 juin 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 13 juin 2025.



David LORION

Affaire n°40/1964 : Vote de subvention 2025 à l'association « Main dans la Main » dans le cadre de la prévention - santé.

Pole Sante Jeunesse

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Ville, en lien notamment avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) Réunion et la Préfecture de la Réunion, œuvre à mettre en place des actions de prévention – santé.

Le Contrat local Santé (CLS) de la Ville de Saint-Pierre, au titre de sa programmation 2025, ambitieuse, à ce titre, d'engager un partenariat avec l'association « Main dans la main », afin que celle-ci mette en œuvre une activité de marche adaptée, ouverte à tous, en priorité aux femmes.

Ces séances d'une durée d'un semestre en 2025 :

répondent aux besoins et attentes des usagers de nos quartiers,

S'inscrivent dans un contexte favorable de santé environnementale via une dispense dans des environnements sécurisants,

Ont vocation à permettre aux bénéficiaires une meilleure prise en charge de leur santé physique et mentale par l'instauration d'une activité physique régulière, influant notamment sur leur santé nutritionnelle.

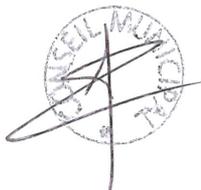
Afin de garantir la mise en œuvre de cette action en 2025, l'association sollicite de la ville, la demande de subvention ci-après :

Nom de l'association	Montant de l'action	Participation Mairie	Participation ARS
Main dans la Main	5 000 €	2 500 €	2 500 €

Le financement est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire 4232 65748 174 RE25000029

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER** la subvention de 5000 € versée à l'association ci-dessus mentionnée.
- **D'APPROUVER** la convention annexée.
- **D'AUTORISER** le Maire à défaut l'adjoint(e) délégué(e) ou toute personne dûment habilitée à **SIGNER** tous documents relatifs à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20250620-40-1964-DE
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025